

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL du 3 Mai 2016

Le précédent compte-rendu est-il approuvé par le Conseil Municipal ?

1° - **OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE DU 9 MAI 2016 AU 10 JUIN 2016: BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE** : *(Intervention de M. Philippe GAGNOT)*

Dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques en vue de la restauration et de l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Orne Saosnoise, la Commune de Marolles-les-Braults est concernée par ces travaux.

Deux jours sont planifiés sur la Commune : le vendredi 13 mai 2016 de 14 h à 17 h et le mercredi 25 mai 2016 de 9 h à 12 h.

2° - **OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE DU 4 MAI 2016 AU 3 JUIN 2016 POUR CRÉATION D'UN 2<sup>E</sup> POULAILLER**

Christophe COSME, agriculteur sur Dangeul (*Route de Dissé-sous-Ballon à Dangeul*) souhaite la création :

- D'un deuxième poulailler de 1341 m<sup>2</sup> pour 33 333 poulets de chair ou 10 800 dindes

Après cette extension l'élevage sera porté à 21 600 dindes ou 33 333 poulets de chair soit 98 133 animaux-équivalents.

- D'une station de compostage : 536 tonnes/an. En contrat avec la société JEUSSELIN qui assurera 100 % de la reprise du compost

La Commune de Marolles-les Braults est concernée par cette enquête car située dans un rayon de trois kilomètres autour de l'installation.

Le Conseil Municipal est saisi afin qu'il formule un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

3° - **Avenant de Maitrise d'œuvre AAMR :**

Le cabinet d'architecture AAMR (maître d'œuvre de la salle omnisports) nous présente un avenant de 12 383,99 € HT.

Ces honoraires étaient basés sur un montant initial de travaux de 1 000 000 € HT.

Suite à l'ouverture des plis le montant HT des travaux s'est avéré être de 1 171 282,06 € HT.

La commune se doit donc de payer les honoraires sur cette différence soit 12 383,99 € HT (7.23% de 171 282,06 €).

Ce montant a bien été provisionné sur le budget 2016.

**4° - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX : RUES DE COURGAINS – MOHAIN – GAUGUSSE (RÉALISATION 2018- 2019) :**

☐ - Coût estimé par ERDF pour enfouissement des lignes électriques : 250 000, 00 €

⇒ Participation demandée à la Commune **40%** soit 100 000,00 €

☐ - Coût estimé pour les travaux de génie civil et de télécommunication : 85 000,00 €

⇒ Participation financière du département 20% (*fonction de la taille de la commune et de son potentiel fiscal : restera à la charge de la Commune : 80% soit 68 000,00 €*).

**5° - DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

☐ - « DIFFÉRENT ET COMPÉTENT » :

L'association regroupe 28 associations dont l'ESAT de Marolles-les-Braults. Elle s'est engagée dans un processus de reconnaissance des compétences professionnelles des personnes en situation de handicap mental.

Cette année, c'est au Département de la Sarthe de recevoir les récipiendaires.

⇒ 210 candidats venus de toute la région recevront une attestation de reconnaissance de compétences. 1 000 personnes sont attendues à cette cérémonie.

L'association sollicite une aide financière pour aider au financement de cette cérémonie.

BUDGET PREVISIONNEL CEREMONIE 29 juin 2016

CHARGES	PRODUITS	
	TTC	TTC
<b>Locations</b>		
Palais des Congrès 1,5 jours	10 890 €	
Salle repas	1 224 €	
<b>Invitation Publicité,</b> banderole extérieure	540 €	Initiatives 540 €
Maquette invitations	120 €	
Cartons invitation	0 €	Calendrier Alexandre 0 €
Frais postaux	300 €	
<b>Restauration</b>		
Accueil café	5 000 €	Prestalims / Restoria 5 000 €
Plateaux Repas midi	4 800 €	Prise en charge Etablissement 4 800 €
<b>Animation cérémonie</b>		
Clip théâtre	2 160 €	Reserve parlementaire 53 1 000 € Créavenir Crédit Mutuel 1 000 €
<b>Captation cérémonie</b>		
Film promotionnel	640 €	
Captation cérémonie	620 €	
Création du support	150 €	Prise en charge Etablissement 1 000 €
Création de 100 DVD	425 €	
		<b>Subventions</b> 13 529 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 869 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b> 26 869 €

❑ - **LA « CROIX ROUGE FRANÇAISE » :**

L'association sollicite une subvention de fonctionnement afin de poursuivre ses différentes actions. L'unité locale est implantée à Fresnay-sur Sarthe mais regroupe 7 cantons (*Beaumont, Fresnay, Saint Paterne, La Fresnay-sur-Chédouet, Mamers, Marolles, Sillé*) - (montant libre).

❑ - **LA MAISON DES PRODUCTEURS :** Ouverture annoncée le samedi 7 mai 2016

Subvention de fonctionnement de 500 € (*création des statuts, fond de caisse...*)  
Un montant de 6 500 € a été inscrit au budget pour l'acquisition de matériel.

❑ - **SCM SECTION BASKET :**

275 € pour 11 séances de participation aux TAP (*Charlène*)

**6° - EMPLOIS SAISONNIERS :**

5 pour pallier l'absence des effectifs durant les mois d'été (*juillet et août*) :

- ✪ - 2 pour les Salles-Jean-de-la-Fontaine et le ménage aux Écoles
- ✪ - 3 pour les Ateliers Municipaux

**7° - CRÉATION D'UN POSTE DE CAE :**

Jean-Michel GUÈDE avait souhaité intégrer notre salle polyvalente. Le travail ne lui plait pas. Une fiche de poste a donc été remplie et envoyée à la mission locale afin de recruter un contrat avenir ou un CAE.

Nous attendons des retours.

Annick TOURNET est actuellement adjoint technique territorial à 25 heures/semaine. Le Maire avec son accord, propose de passer son poste à 35 heures. Madame Tournet serait affectée à la salle polyvalente et au gymnase et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Par un CAE ou Contrat Avenir recruté viendrait en renfort et en prévision de l'ouverture du nouveau gymnase (*prise en charge de l'Etat : 70%*).

**8° - EMPLOIS CIVIQUES (TAP – CANTINE – ÉCOLES) :**

Il est proposé de recruter 2 emplois civiques payés par l'Etat, pour pallier l'absence du personnel territorial mais également des personnels extérieurs.

❑ - Emploi Civique : 16/25 ans – de 6 à 12 mois – contrat de minimum 24h/semaine – paiement par l'Etat de 465,83 € net/contrat, auquel peut être ajoutée une indemnité de 106,38€ sous réserve de remplir l'une des conditions suivantes :

- ❑ La personne est bénéficiaire du RSA,
- ❑ La personne appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- ❑ L'étudiant est boursier de l'enseignement supérieur de 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> échelon.

Une participation des établissements d'accueil peut être proposée : 105,96 € minimum (*peut représenter les coûts de cantine et de transport*).

**9° - COMMISSION DES ILLUMINATIONS ET DE L'INFORMATION DU MERCREDI 27 AVRIL 20 H 00 :**

Un point sera fait en séance

**10° - LOCATION STUDIO POUR STAGIAIRE SARREL**

SARREL accueille en juin 2 stagiaires pour chacune deux mois environ.

La chambre au-dessus des salles est libre (*côté gauche*). Le studio (*à droite des salles de la Maison des Associations, en pignon de l'impasse Gaugusse*) aussi.

Quel serait le montant d'une indemnisation d'occupation payée par SARREL ?

**11° - BAIL ANCIENS LOCAUX APPRO OUEST – ZA LES LOGES**

Le juge a rendu une ordonnance constatant la résiliation du bail de l'immeuble au 4 avril 2016.

Le loyer consenti à APPRO OUEST était de 600 €.

Souhaitez-vous appliquer ce même loyer au repreneur M. Jérôme DAVID ?

**12° - MILLE CLUB :**

Lecture en séance de la lettre adressée à la Communauté de Communes du Pays Marollais.

**13° - CONSEIL MUNICIPAL JEUNES :**

**14° - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MICKAËL ÉPINEAU :**

**15° - ÉCLAIRAGE PUBLIC de 23 H à 5 H :**

**16° - POINT SUR L'EXPOSITION DE LA PLACE DE LA GARE :**

**17° - POINT SUR LA SIGNALISATION DU BOURG :**

**18° - POINT SUR LA POSE DÉFINITIVE DU RADAR PÉDAGOGIQUE DE LA RUE DE MAMERS :**

**19° - QUESTIONS DIVERSES :**

- Nouveaux horaires du Personnel à compter du 15 mai 2016